

# **AVENANT N°1 A LA CONVENTION** D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE **LOCAUX**

### **Entre**

## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 - 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal FICHERE, mandaté par le Bureau Communautaire du 09 mars 2023,

ci-après dénommée la CAGD,

L'Association Pays Dolois - Pays de Pasteur, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie SERMIER,

ci-après dénommée l'occupant.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

La convention d'autorisation d'occupation de locaux n° DB21/22 du 02 juin 2022 est modifiée comme suit:

### Article n°1:

L'association est autorisée à occuper les locaux de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel d'Agglomération du Grand

Ces locaux se composent de 2 bureaux : 1 bureau au 1er étage de l'Hôtel de Ville et 1 bureau au 2ème étage de l'Hôtel d'Agglomération.

### Article n°5:

A compter du 1er janvier 2023, l'autorisation est consentie à titre GRATUIT pour L'Association. Les charges diverses (frais d'affranchissement, abonnement et consommation téléphoniques, photocopies, les fournitures de bureau) ne seront pas facturées.

Pasteur,

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Dole, en 2 exemplaires, Le

> Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Le Président, Jean-Marie SERMIER

Pour l'Association Pays Dolois - Pays de